



## Commissariat général au développement durable

# Biodiversité rare ou menacée : peu d'améliorations depuis 2007

MARS 2020

**En 2019, pour la troisième fois depuis la mise en place de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » en 1992, chaque État membre a procédé à l'évaluation de l'état de conservation de la faune, de la flore et des habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire. Pour la France, le bilan reste proche de celui des deux exercices précédents : seulement un cinquième des évaluations concernant les habitats et un quart de celles portant sur les espèces concluent à un état favorable. Si une tendance positive est observée pour certaines espèces, en lien avec les mesures de protection dont elles bénéficient, les tendances à la dégradation restent globalement préoccupantes. Les écosystèmes marins, littoraux, humides et aquatiques figurent parmi les plus menacés.**

En réponse à la dégradation de l'état de la biodiversité et des écosystèmes, la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (DHFF) de 1992 vise à atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire<sup>1</sup>. Environ 230 habitats et 2 500 espèces animales et végétales sont ainsi concernés au sein de l'Union européenne (UE). Ce programme est suivi à partir d'évaluations réalisées tous les six ans, chaque campagne

couvrant les périodes écoulées (2001-2006, 2007-2012 et 2013-2018). Plus de 900 évaluations complètes, relatives à 289 taxons et 130 habitats, ont été effectuées sur le territoire métropolitain, ce qui fait de la France le pays de l'UE où le nombre d'évaluations est le plus élevé, devant l'Espagne et l'Italie. Ce constat, qui confirme la riche diversité biologique de son territoire et son importance au sein de l'espace communautaire, lui confère une responsabilité particulière.

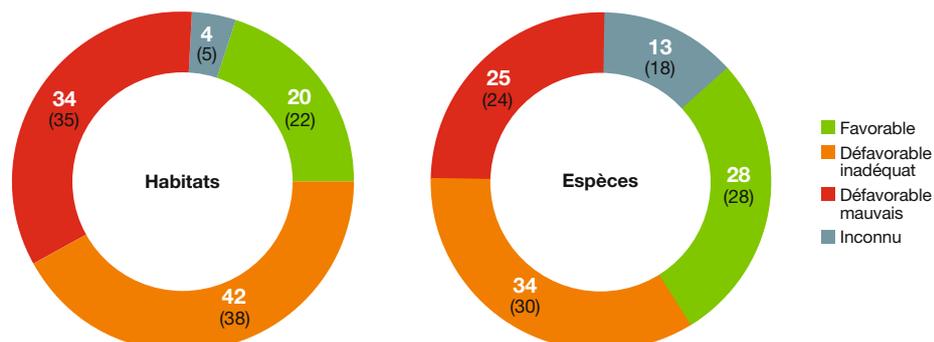
### ÉTAT DE CONSERVATION DÉFAVORABLE POUR TROIS HABITATS SUR QUATRE ET PLUS D'UNE ESPÈCE SUR DEUX

Pour les habitats, trois évaluations sur quatre réalisées concluent à un état de conservation défavorable (*graphique 1*). Cet état est évalué comme « inconnu » dans 4 % des cas, en raison d'un niveau de connaissance insuffisant des habitats concernés.

Près de 60 % des 642 évaluations d'espèces révèlent un état de conservation défavorable contre un peu plus d'un quart présentant un état favorable (*graphique 1*). 13 % des évaluations concluent à un état inconnu, principalement parmi les espèces marines et pour les lichens.

**Graphique 1 : état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur la période 2013-2018**

En % d'évaluations



Note : (XX) = taux de l'exercice 2007-2012.

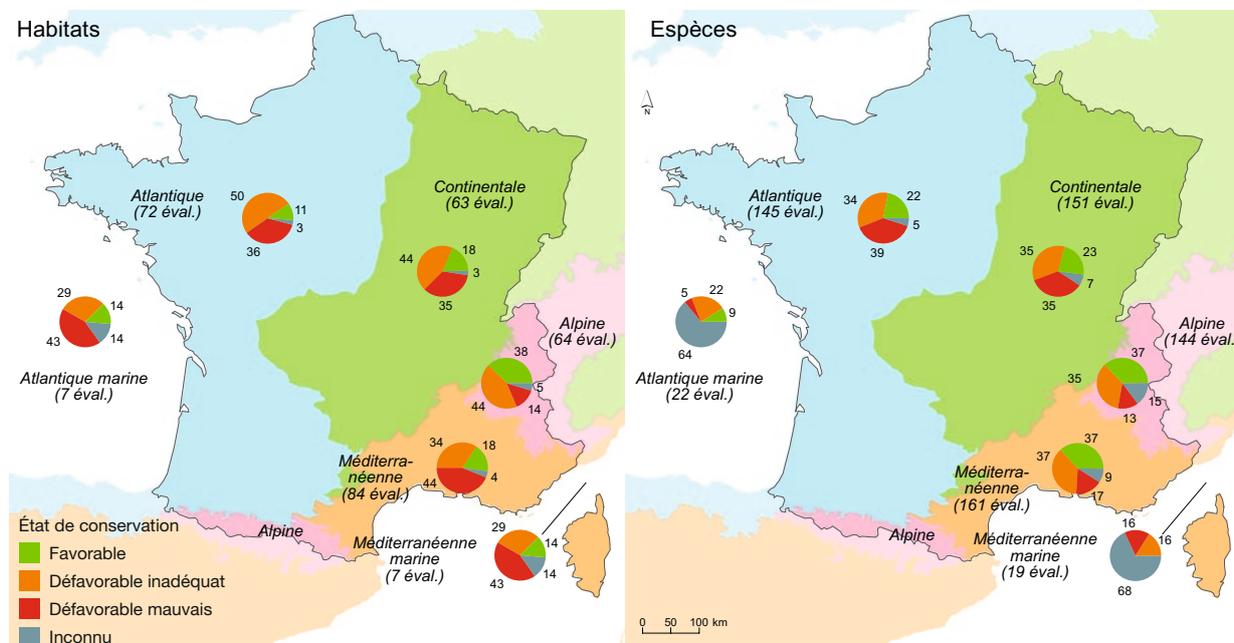
Source : UMS PatriNat, 3<sup>e</sup> rapportage DHFF, 2019. Traitements : UMS PatriNat et SDES

<sup>1</sup> Les expressions « habitat d'intérêt communautaire » et « espèce d'intérêt communautaire » qualifient respectivement un habitat ou un taxon rare, retenu par l'UE comme patrimonial et méritant une protection spécifique et un suivi particulier, sous la responsabilité subsidiaire des États membres.

## Biodiversité rare ou menacée : peu d'améliorations depuis 2007

### Carte 1 : état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par région biogéographique sur la période 2013-2018

En %



Source : UMS PatriNat, 3<sup>e</sup> rapportage DHFF, 2019. Traitements : UMS PatriNat et SDES

À l'échelle des régions biogéographiques, le territoire métropolitain présente de fortes disparités (carte 1). La région alpine est celle où les habitats et les espèces sont les mieux préservés. La région méditerranéenne affiche l'un des meilleurs niveaux de conservation des espèces, malgré un état de conservation des habitats défavorable. Dans la continuité des deux précédentes évaluations, les régions biogéographiques terrestres atlantique et continentale présentent les résultats les moins bons pour l'état de conservation de la faune et de la flore (plus de 70 % en « défavorable »), la région atlantique étant aussi celle où les habitats sont les plus menacés.

### UNE CONNAISSANCE AJUSTÉE DES TENDANCES CONFIRME UN DÉCLIN POUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES

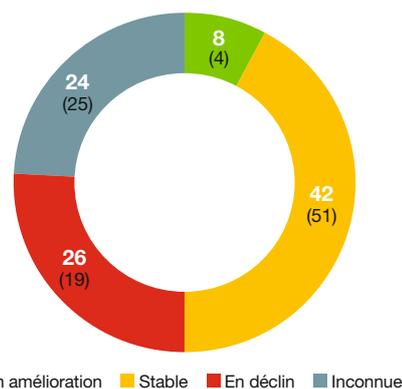
Les évaluateurs se sont prononcés, à dire d'experts, sur les tendances d'évolution durant la période 2013-2018 (graphique 2). Ils constatent une amélioration pour 8 % des situations seulement. Dans quatre cas sur dix, l'état des espèces et des habitats est stable, contre 51 % sur la période 2007-2012. Une évaluation sur quatre aboutit à une tendance au déclin. Dans le détail, les situations en déclin de l'état des habitats et des espèces représentent respectivement 32 % et 23 % des évaluations, contre 30 % et 15 % sur la période 2007-2012. Ces dégradations concernent le plus souvent des régions biogéographiques ou des écosystèmes figurant déjà parmi les moins bien conservés. C'est notamment le cas de la région méditerranéenne, où près de la moitié des habitats se dégradent. Enfin, les tendances demeurent inconnues pour environ un quart des espèces et un cinquième des habitats.

Sur une plus longue période, la comparaison des résultats des trois évaluations (2001-2006, 2007-2012 et 2013-2018)

est délicate. En effet, des ajustements méthodologiques successifs ont été opérés et des révisions ont été apportées en matière de taxonomie et d'inventaires. Ainsi, des regroupements d'espèces ont été effectués, avec pour conséquence la présentation d'un rapport unique par groupe concerné et par région biogéographique. C'est le cas des lichens du genre *Cladonia* (sous-genre *Cladina*), des plantes du genre *Lycopodium* et des mousses du genre *Sphagnum*. Par ailleurs, la plupart des modifications des états de conservation constatées résultent davantage de la disponibilité de certains jeux de données que d'un réel

### Graphique 2 : tendance d'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au cours de la période 2013-2018

En % d'évaluations



Note : (XX) = taux de l'exercice 2007-2012.

Source : UMS PatriNat, 3<sup>e</sup> rapportage DHFF, 2019. Traitements : UMS PatriNat et SDES

## Biodiversité rare ou menacée : peu d'améliorations depuis 2007

changement. En conclusion, cette troisième évaluation permet avant tout de consolider et de confirmer les résultats des périodes précédentes.

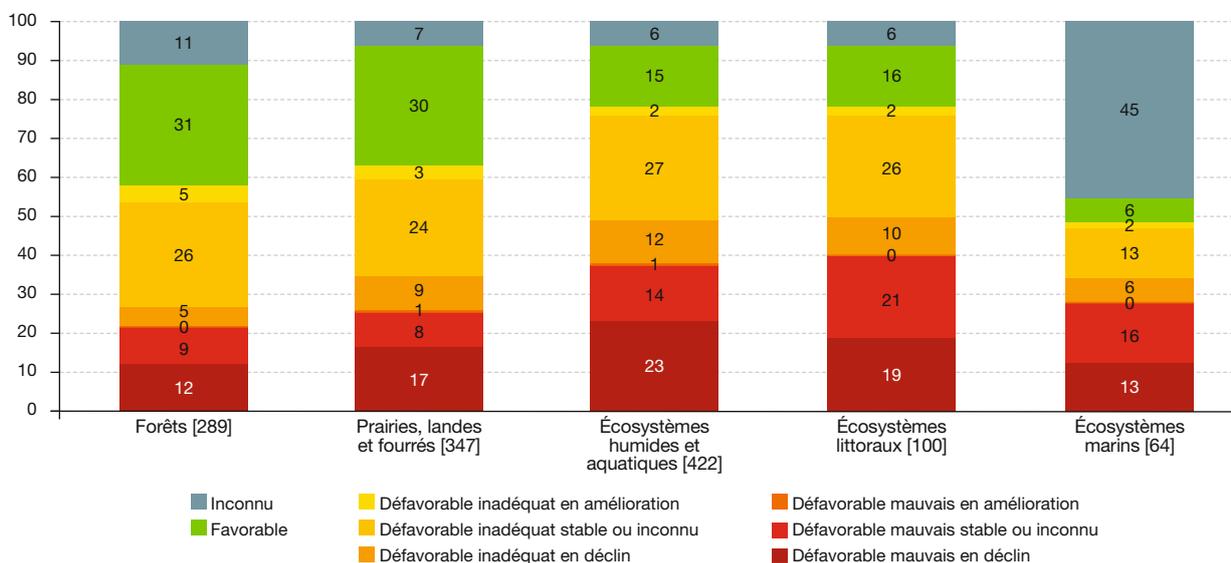
### UNE SITUATION UN PEU PLUS FAVORABLE DANS LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Les résultats 2013-2018 ont fait l'objet d'une analyse synthétique pour cinq catégories d'écosystèmes : forestiers, prairiaux et landicoles, humides et aquatiques, littoraux, marins (graphique 3).

Cette approche combine les résultats obtenus pour les habitats et les espèces, toutes régions biogéographiques confondues.

Elle révèle que les **écosystèmes littoraux et dunaires** sont les plus dégradés, quatre évaluations sur dix concluant à un mauvais état de conservation et seulement une sur six à un état favorable. Ils subissent les effets de l'urbanisation des côtes et de la fréquentation touristique localement élevée, tout particulièrement en région méditerranéenne. Les habitats côtiers méditerranéens, ainsi que les habitats dunaires (quelle que soit leur situation biogéographique), sont particulièrement touchés.

**Graphique 3 : état de conservation des espèces et habitats remarquables sélectionnés par grands types d'écosystèmes**  
En % d'évaluations



Note : le nombre entre crochets derrière chaque intitulé d'écosystème correspond au nombre total d'évaluations (espèces et habitats) pris en compte.  
Source : UMS PatriNat, 3<sup>e</sup> rapportage DHFF, 2019. Traitements : UMS PatriNat et SDES

Les **écosystèmes aquatiques et humides** (zones humides, lacs et cours d'eau) comptent également parmi les moins bien conservés : 38 % des évaluations concluent à un état mauvais contre 15 % à un état favorable. Les habitats d'eaux douces sont particulièrement touchés, notamment dans les régions biogéographiques atlantique, continentale, méditerranéenne et, dans une moindre mesure, alpine. La situation des espèces liées à ces milieux est tout aussi défavorable, notamment pour les poissons (et parmi eux les espèces migratrices, amphihalines, telles que le saumon atlantique, les lamproies et les aloses), les crustacés (comme l'écrevisse à pieds blancs, dont l'état de conservation est mauvais dans les quatre régions biogéographiques) et les mollusques. Enfin, les milieux humides et aquatiques concentrent l'essentiel des mauvais états de conservation observés pour la flore (c'est le cas des sphaignes dans la région continentale, des lycopodes et des aches rampantes – *Helosciadium repens* – dans les régions continentale et atlantique). L'aménagement des vallées alluviales, le drainage des zones humides et les modifications des conditions hydrauliques des milieux aquatiques exercent de fortes pressions sur ces écosystèmes.

L'état de conservation des **écosystèmes de prairies, landes et fourrés** est plus disparate, avec des situations d'état favorable légèrement plus nombreuses que celles des mauvais états, même si ces dernières représentent une évaluation

sur quatre. Les landes et fourrés sont globalement mieux conservés que les prairies et pelouses. L'urbanisation, la déprise agricole, mais aussi l'intensification des pratiques agricoles, constituent les principales causes de leur dégradation et de la régression de leurs surfaces. Les prairies de fauche et les prairies humides sont particulièrement touchées, de même que les pelouses sèches à orchidées. Leur détérioration porte atteinte aux nombreuses espèces animales qui en dépendent (cas de l'azuré de la sanguisorbe, papillon – *Phengaris teleius*) et végétales (cas du liparis de Loesel, orchidée – *Liparis loeselii*). Les populations de ces espèces disparaissent dans certains territoires et se raréfient ailleurs.

Même s'ils restent majoritairement dans une situation défavorable, les **écosystèmes forestiers** apparaissent globalement un peu moins dégradés, avec près d'un tiers d'évaluations « état favorable » et près d'un cinquième d'« état mauvais ». Cela est principalement dû à la situation plus favorable des espèces associées à la forêt. En effet, plus d'un tiers des évaluations relatives à ces dernières conclut à un état favorable, contre seulement 18 % pour les habitats forestiers. Globalement, les mammifères terrestres constituent le groupe taxonomique le mieux conservé. Ceux des milieux forestiers, et plus particulièrement les espèces ayant bénéficié de la loi de protection de la nature de 1976 (le loup, le chat sauvage, le castor, etc.), sont les premiers concernés.

## Des insectes en voie d'extinction ?

En tant que pollinisateurs, recycleurs de nutriments ou encore proies pour les autres animaux, les insectes constituent un maillon essentiel des chaînes alimentaires et un groupe indispensable au bon fonctionnement de tout écosystème.

47 espèces d'insectes d'intérêt communautaire étaient soumises à évaluation lors de l'exercice 2013-2018. *In fine*, 110 évaluations complètes ont pu être effectuées, concernant 44 espèces (23 papillons, 10 coléoptères, 10 libellules et 1 sauterelle). 35 % des évaluations concluent à un état de conservation favorable, 56 % à un état défavorable et 11 % à un état inconnu. Les ordres de grandeur sont à peu près les mêmes pour les papillons et les coléoptères ; pour les libellules, la proportion d'états favorables est plus importante (44 %). La région biogéographique alpine, qui ne compte que 9 % de mauvais états, est celle où la part d'évaluations favorables est la plus forte (52 %). La région atlantique est celle où les insectes sont dans la situation la plus délicate, avec deux tiers d'évaluations défavorables (dont un quart d'états mauvais), suivie de peu par la région continentale (61 % d'évaluations défavorables, dont plus d'un tiers d'états mauvais). Les insectes associés aux écosystèmes aquatiques et humides sont particulièrement concernés,

les deux tiers se trouvant dans un état de conservation défavorable.

Quasiment aucune tendance positive n'est observée chez les insectes évalués sur la période 2013-2018. Les tendances sont stables dans 42 % des évaluations et la proportion de tendances inconnues compte parmi les plus élevées (35 %, jusqu'à 46 % pour les coléoptères). Les insectes associés aux prairies, landes et fourrés, principalement des papillons, ont la plus forte tendance au déclin (27 % des évaluations relatives à ce grand type d'écosystèmes).

Ces résultats sont cohérents avec ceux d'autres travaux ou évaluations, comme les Listes rouges nationales (UICN) ou l'étude publiée en octobre 2017 par la revue PLoS One. Celle-ci indiquait une diminution d'environ 75 % de la biomasse des insectes volants, sur la base d'un suivi effectué sur près de trente ans dans une soixantaine d'aires protégées allemandes.

Les experts s'accordent sur le fait que le déclin des insectes s'explique principalement par la destruction ou la perturbation de leurs habitats, mais aussi par l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles. Le recours accru aux pesticides, néonicotinoïdes notamment, a conduit à des mortalités importantes.

### MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire repose sur l'application de critères communs pour tous les États membres, notamment pour permettre l'agrégation des données à l'échelle communautaire. Pour un habitat, les paramètres d'évaluation concernent son aire de répartition naturelle, la surface qu'il couvre, sa structure et son fonctionnement, ainsi que des perspectives futures. Pour une espèce, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de l'état de sa population, de l'état de son habitat d'espèce et des perspectives futures.

Ainsi, l'évaluation de chaque espèce et habitat, dans une région biogéographique donnée, s'appuie sur la caractérisation de quatre paramètres dont la synthèse permet de conclure à l'un des quatre états suivants : favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais ou inconnu.

Ces paramètres sont évalués à partir des meilleures études et données disponibles, le cas échéant sur avis d'experts. Pour chaque évaluation, la synthèse des paramètres s'appuie sur une même règle : un seul paramètre « défavorable mauvais » suffit à déclasser l'espèce ou l'habitat dans cette catégorie (principe de précaution) ; à l'inverse, l'état de conservation n'est favorable que si tous les paramètres sont dans cette catégorie (ou éventuellement avec un paramètre inconnu).

En France, où seul le territoire métropolitain est évalué, 308 espèces animales et végétales et 132 types d'habitats ont été soumis à évaluation pour la période 2013-2018. Ces espèces et habitats peuvent être présents en milieu terrestre ou marin et dans une ou plusieurs régions biogéographiques. Quelques taxons et deux habitats n'ont pu être évalués ou ne l'ont été que partiellement en raison du caractère marginal ou occasionnel de leur présence en France, ou de difficultés taxonomiques. *In fine*, plus de 900 évaluations complètes, relatives à 289 taxons et 130 habitats, ont été effectuées.

Coordonnée et pilotée par l'UMS PatriNat, pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, l'évaluation 2013-2018 a été menée en partenariat avec le pôle de coordination des Conservatoires botaniques nationaux, l'Office pour les insectes et leur environnement, la Société herpétologique de France, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Agence française pour la biodiversité. Plus de 400 experts ont ainsi été mobilisés pour la rédaction, la relecture et la validation des fiches d'évaluation.

**Anthony COULMIN et Antoine LÉVÊQUE\*, SDES  
Farid BENSETTITI et Camille GAZAY, UMS PatriNat**

*\* au moment de la rédaction de la publication*

**Dépôt légal** : mars 2020

**ISSN** : 2557-8510 (en ligne)  
2555-7572 (imprimé)

**Impression** : imprimerie intégrée du MTES, imprimé sur du papier certifié ecolabel européen - [www.eco-label.com](http://www.eco-label.com)

**Directrice de publication** : Béatrice Sédillot

**Rédacteur en chef** : Hugues Cahen

**Coordination éditoriale** : Céline Blivet

**Maquettage et réalisation** : Agence Efil, Tours

# Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques  
Sous-direction de l'information environnementale  
Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
[diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

